Présidentielle: L’équipe de Marine Le Pen saisit la commission

06/05/2017 à 0h08

L’équipe de campagne de Marine Le Pen a saisi ce vendredi la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale pour des irrégularités constatées, selon elle, dans plusieurs départements sur des bulletins envoyés à des électeurs, a annoncé son directeur de campagne, David Rachline. Les électeurs invités à utiliser les bulletins des bureaux de vote

Dans un communiqué, David Rachline explique que « de nombreux administrés ont réceptionné chez eux, au titre de la propagande électorale, les deux bulletins de vote des deux candidats à l’élection présidentielle, le bulletin de notre candidate était systématiquement déchiré et celui de notre opposant, M. Macron, intact », écrit-il. « **Ces graves irrégularités » ont été constatées dans l’Ardèche, l’Allier, la Savoie, la Loire, les Yvelines, l’Eure-et-Loir et l’Hérault, précise-t-il.**

La Commission de contrôle a confirmé ce vendredi à l’AFP avoir été saisie par le représentant de la candidate. Dans un communiqué, publié peu après, elle a expliqué avoir « immédiatement demandé au ministère de l’Intérieur de prendre toutes les mesures utiles pour que ces faits, s’ils étaient avérés, n’altèrent pas la sincérité du scrutin ». Elle a notamment évoqué la possibilité d’inviter « les électeurs à utiliser les bulletins mis à leur disposition dans les bureaux de vote », plutôt que ceux reçus dans leur boîte aux lettres.

Par ailleurs, selon le directeur de campagne de Marine Le Pen, des maires « envoient à leurs administrés des courriers

portant des consignes de vote, plus ou moins directes, sur papier à en-tête de la commune, et probablement avec les moyens de celle-ci ». Il mentionne également une banderole « que le maire de Montpellier s'est cru autorisé à déployer sur un bâtiment public ». Sur ces points, la Commission de contrôle a saisi d'« office » la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, comme « à chaque fois qu'elle est informée de faits précis susceptibles d'être regardés comme des manquements aux règles relatives au financement des campagnes électorales ». […]

20 Minutes